

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

### Portant autorisation d'ouvrir un débit de boissons

Le Maire de la commune de CASTELMAUROU,

Vu les articles L 2122-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955),

#### ARRETE

**Article premier** : Madame Eloïse URBAIN Présidente de l'association CLASSISCO domicilié à CASTELMAUROU (Haute-Garonne) 23 Route d'Albi, est autorisée à ouvrir un **débit de boissons temporaire 3<sup>e</sup> catégorie** :

⇒ Du 08 AU 09 JUIN 2023, 23 Route d'Albi à Castelmauou, à l'occasion du festival BEZIN'ART.

⇒ A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article deux** : Cet arrêté sera transmis à :

- Police Municipale
- A l'intéressée
- Un exemplaire sera porté au registre des arrêtés du Maire.

Fait à Castelmauou, le 31 mai 2023

Le Maire  
Diane ESQUERRÉ

